



CONFERENCE DES PARTIES
Troisième session
Kyoto, 1er-10 décembre 1997
Point 3 e) de l'ordre du jour

**EXAMEN DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES ET DES DECISIONS QUI POURRAIENT
ETRE PRISES AU TITRE DE L'ALINEA f) DU PARAGRAPHE 2
DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION**

**Projet de décision présenté par M. Luis Herrera Marcano (Venezuela),
vice-président de la Conférence**

La Conférence des Parties,

Rappelant l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Ayant examiné les informations disponibles sur les modifications qu'il y
aurait lieu d'apporter aux listes figurant aux annexes I et II de la
Convention,

Notant que les Parties intéressées ont accepté d'être inscrites sur la
liste de l'annexe I,

Tenant compte du fait que la procédure prévue à l'alinéa f) du
paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention pour la modification des listes
figurant aux annexes I et II n'est applicable que jusqu'au 31 décembre 1998,

1. *Décide* de modifier la liste de l'annexe I en :

a) Supprimant le nom de la Tchécoslovaquie;

b) Ajoutant les noms de la Croatie, de la Slovaquie, de la Slovénie et
de la République tchèque;

2. *Décide également* que l'entrée en vigueur de ces modifications sera
soumise à la procédure qui est prévue au paragraphe 3 de l'article 16 de la
Convention pour l'entrée en vigueur des annexes de cet instrument.
